

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route.

X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES	
S091Z180 A:16/09/2022 AQ-156-ZF	S091S110 A : 29/07/21 AQ-156-ZF
[Empty]	[Empty]
[Empty]	[Empty]

- (1) Genre national
- (1.2) Carrosserie (CE)
- (1.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (1.4) Cylindrée (en cm³)
- (1.5) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (1.6) Puissance brute maximale (en kW) (si disponible)
- (1.7) Type de carburant ou source d'énergie
- (1.8) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (1.9) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (1.10) Niveau sonore du moteur (en min⁻¹)
- (1.11) CO₂ (en g/km)
- (1.12) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/773/CEE
- (1.13) Dates de visites techniques
- (1.14) Montant de la taxe régionale en Euro
- (1.15) Montant de la taxe pour le développement des acteurs de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (1.16) Montant de la taxe additionnelle CO₂ ou montant de l'écotaxe en Euro
- (1.17) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (1.18) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
- (1.19) Mentions spécifiques
- (2) à (2.4) Montant de la redevance pour adossement du certificat d'immatriculation en Euro

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.1) Norm, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation
- (C.2) Norm, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.3) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule dans le cas de multi-propriété
- (C.4) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.1) Marque
- (D.2) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
- (F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
- (G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CF)

2018ET71827

Certificat de Immatriculation
 Registreinschreibeschein; Formicação no talon na automóvel; Osvědčení o evidenci; Proměna dovojen; Rakistarindidits; Kentekenbewijs; Dowód rejestracyjny; Certificado de matricula; Registro de vehículos; Carta di circolazione; Registar ta' Registrasjon; Zulassungsbesecheinigung; Registreemistunistus; Άδειά κυκλοφορίας; Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreemistunustus; Registar ta' Registrasjon.

Communauté européenne
Ministère de l'Intérieur
République Française
Certificat d'immatriculation

